

CONSEIL MUNICIPAL
06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural de la commune, sous la présidence de Monsieur GUERIN Philippe, Maire.

Présents : Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, CECILLON Gilles, TROMPIER Jacques, MONIN Lionel, BOIZOT Xavier-Dominique
Mesdames : BOISSIER Catherine, MAGAUD Joëlle, BARRAL Christel, GALLIEN Claire, TREDAN Sophie, GUILLAUD Marie-Thérèse, GRANAT Marie-André.

Absents Excusés : Mesdames : VAQUERO Marielle, BELHADI Sylvie, EVIEUX Sébastien, MARTIN Benjamin, RONDEPIERRE Thierry.

Secrétaire de séance : GRANAT Marie-André

Classe ULIS:

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 02 décembre 2020, il a été voté une participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS de 600.00€ par enfant, pour l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le maire ajoute avoir reçu des demandes rétroactives.

N° 2021_04_21

Réf ACTES 7.5.5

Participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS
Années scolaires : 2019/2020 & 2020/2021

Monsieur le Maire propose que la commune participe aux frais de fonctionnement des classes ULIS, pour les années scolaires suivantes :

1. 2019/2020
2. 2020/2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE

De participer aux frais de fonctionnement des classes ULIS, pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021

DIT

Que le montant de 600.00€ par enfant et par année scolaire reste inchangé.

Achat groupé de défibrillateurs :

Monsieur le maire dit que la communauté de communes va proposer aux communes du territoire de mutualiser l'achat et l'installation de défibrillateurs équipés de leurs coffrets. La gestion et le coût de maintenance seront à la charge de la commune.

D'après les premières estimations, le coût moyen serait de 1 200€00 et la maintenance entre 50€00 et 150€00 par an.

Afin de mettre en place une commande groupée, un appel d'offre sera lancé par la communauté de communes.

Monsieur Monin Lionel dit que si les personnes témoins d'un malaise cardiaque ne sont pas formées à l'utilisation d'un défibrillateur, le massage cardiaque est plus efficace. Il propose de se renseigner sur les formations possibles.

Par principe et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour participer à la commande groupée de défibrillateurs et fixe à 1 le nombre de défibrillateur que la commune souhaite acquérir cette année.

Présentation de l'application « votreappli.fr »

Monsieur Gleizes Thomas présente la version développement de l'application retenue par la commission communication.

Cette application comportera des pavés interactifs tel que :

- Actualité
- Agenda (manifestations)
- Portail famille
- Signalement éco citoyen
- Kiosque
- Annuaire
- Boîte à idées
- Contacts...

Les conseillers trouvent cette appli conforme à leurs attentes.

La version finale sera présentée aux conseillers au conseil municipal du mois de mai.

Droit de préemption dans les espaces naturels sensibles :

Monsieur le maire informe avoir reçu un courrier de la communauté de communes, dans lequel, Mme la présidente invite la commune à créer une zone de préemption sur l'Espace Naturel Sensible du Lac St Félix.

Monsieur le maire expose que le site remarquable du lac St Félix a été classé en Espace Naturel Sensible en 2008.

Ce label est un outil visant à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Dans ce cadre, le département a la possibilité de créer des zones au sein desquelles il peut préempter des terrains en vue de les protéger, de les aménager et de les ouvrir au public et de déléguer ce droit à la commune.

Ce droit de préemption permet à la commune de préserver ses terrains à forts enjeux environnementaux.

Ainsi, une zone de préemption, créée au titre des ENS, permettra, à la commune d'acquérir prioritairement, en cas de vente, les sites à protéger en cours d'aliénation. Le département pourra potentiellement apporter une aide financière.

Il est souhaité de disposer de cartes à une échelle suffisante pour une bonne analyse et de disposer de plus précises explications. De ce fait, Monsieur le maire, sollicitera les services des VDD et propose de reporter la décision à un prochain conseil municipal.

Fonctionnement des commissions et du conseil municipal, après une année d'élection :

Des échanges ont eu lieu pour dresser un premier bilan et proposer des points d'amélioration sur le fonctionnement.

Rapport des commissions

Scolaire : Retour du conseil d'école et présentation rapide des divers points projets école, les instituteurs demandent 5 PC pour la maternelle et 5 pour l'élémentaire. Nous allons faire un inventaire du parc actuel avec l'aide des VDD.

En raison de la crise sanitaire, le séjour à Vulcania est annulé.

Toujours un problème de place pour la sieste des petits, possibilité d'acheter des lits superposés, à étudier.

Retour démonstration logiciel Abellium pour la réservation de la cantine et garderie, logiciel ultra performant et dédié à l'enfance, mais prix très élevé = 8000 € installation et 1600 € par an de maintenance. A étudier d'autres logiciels.

Démonstration à venir avec E-ticket le 13/04

Réflexion sur la révision des tarifs de garderie du soir et de la cantine, ce qui nous permettrait d'autofinancer le nouveau logiciel.

Création d'une procédure déclaration Covid en cas de nouveau cas enfants ou personnel. Dossier mis sur le serveur Cloud.

Petit groupe de travail pour le réaménagement du local ménage côté ancien bâtiment école.

Les enseignants font remarquer que les planches en bois qui entourent les arbres de la cour de l'école élémentaire sont très abimées, ils proposent la mise en place de bancs circulaires.

Conformément au vote du budget 2021, la participation de la commune pour chaque élève passe de 65€ à 60€ par an.

Une nouvelle directrice a été nommée au centre de loisirs, l'ancien directeur reste animateur.

Voirie : réunion de la commission le 15 avril prochain. Analyse du projet du PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers), 2 permis de construire déposés.

Communication : réunions prévues :

- le 10 avril pour la préparation de la cérémonie du 11 novembre
- le 24 avril avec le maire de St Clair de la Tour et St Jean de Soudain pour évoquer un projet de jumelage.

Monsieur Rousset dit avoir participé à une réunion avec les communes de Faverges de la Tour, St Clair de la Tour, St Jean de Soudain et la Bâtie Montgascon, dans le but d'échanger et de mettre en place d'éventuels moyens de mutualisation.

Bâtiments : dans deux semaines les travaux dans les bâtiments scolaires vont débiter : pose de volets roulants à l'école maternelle.

Nous sommes toujours en attente du retour des demandes de subvention.

L'architecte retenu pour l'aménagement de la maison multiservices prépare le dossier d'appel d'offre.

A étudier le changement de certaines les lampes du boulodrome.

CCAS : 31 visites ont été effectuées auprès de personnes âgées de la commune. 10 personnes bénéficient du service portage de repas et 20 du service téléalarme.

Groupe de travail environnement : le projet compostage avance. Les enseignants sont d'accord pour positionner les composteurs dans la partie « herbe » de la cour de l'école. Il faut évaluer la quantité de déchets. Cela pourra se faire après les vacances scolaires de printemps. Le projet démarre d'abord avec les écoles. Il pourra s'élargir aux habitants par la suite.

Le Maire,
Philippe GUERIN